



REGLEMENT DU CHALLENGE DES KV **DES VALLÉES D'AIGUEBLANCHE**

EDITION 2026

Présentation

Le challenge des KV des Vallées d'Aigueblanche est organisé par le pôle événementiel sportif de la communauté de communes des vallées d'Aigueblanche (CCVA), en lien avec les associations organisatrices des événements supports à la réalisation de ce challenge.

Les 3 événements sont le KV de Pussy qui se déroule le 24 mai 2026 dans le village de Pussy sur le territoire de la commune de la Léchère, le MAD'TRAIL, qui se déroule les 11 et 12 juillet 2026 à Valmorel sur la commune des Avanchers-Valmorel et l'EDF Trail des Vallées d'Aigueblanche (ETVA) qui se déroule les 10 et 11 octobre 2026 sur la commune de Grand-Aigueblanche. Le territoire des vallées d'Aigueblanche est composé de ces 3 communes.

Il s'agit d'un événement sportif de type Trail évoluant en pleine nature et comportant 3 épreuves. Chaque épreuve se déroule en une seule étape, en un temps limité.

Conditions de participation

Le fait de participer au challenge des KV des vallées d'Aigueblanche 2026 implique l'acceptation du présent règlement et oblige le participant à avoir une préparation physique et un état de santé lui permettant d'effectuer les parcours pour lesquels il s'est inscrit en pleine conscience.

Cette préparation devra lui permettre de savoir gérer les problèmes physiques, mentaux découlant de conditions météorologiques difficiles entraînant une grande fatigue, des douleurs musculaires ou articulaires ou toutes autres petites blessures.

Les 3 épreuves composant le challenge des KV des vallées d'Aigueblanche sont ouvertes à tous, hommes et femmes nés avant le 31/12/2010 (à partir de la catégorie Cadet) selon les modalités de participation de chaque course support.

Inscriptions et annulation d'une inscription

Voir les conditions d'inscription de chaque épreuve en consultant les règlements intérieurs des courses K.V de Pussy (<https://kvdepussy.com/>)

Mad'Trail (www.madtrailvalmorel.com) et ETVA (www.edftraildesvalleesaigueblanche.com)

Les 3 épreuves

Le KV de Pussy : 5.3 kms, 1120 D+ ne comprend pas de barrière horaire. Le départ sera donné à 8h30 le 24 mai 2026 à Pussy (Commune de La Léchère). Temps limite : 2h30

Le KV de Crève-Tête : 2,8 kms, 1000 D+, ne comprend pas de barrière horaire, ni de temps limite. Le départ sera donné à 9h15 le samedi 11 juillet 2026 à Valmorel dans le cadre de la course MAD'TRAIL.

Le KV Pelton 1000 : Environ 5 kms et 1000 D+ ne comprend pas de barrière horaire. Le départ sera donné à 9h00 pour la Pelton 1000 le samedi 10 octobre 2026 à Grand-Aigueblanche (Centrale de La Coche) dans le cadre de la course ETVA.

Retrait des dossards

Se référer aux horaires d'ouverture des retraits de dossard de chaque course support en consultant leurs sites dédiés.

Assurance

Les organisateurs des 3 courses support ont souscrit une assurance RC pour la durée de l'épreuve.

Individuelle accident :

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance Individuelle Accident qui couvre les frais de recherche et d'évacuation en France.

Douches

Se référer aux conditions d'accueil de chaque course support en consultant leurs sites dédiés.

Matériel/Equipement

Se référer aux conditions d'accueil de chaque course support en consultant leurs sites dédiés.

Abandon/Rapatriement

Se référer au règlement intérieur de chaque course support en consultant leurs sites dédiés.

Sécurité/assistance médicale

Se référer au dispositif mis en place par chaque course support en consultant leurs sites dédiés.

Modification du parcours ou des barrières horaires/Annulation de la course

Se référer au règlement intérieur de chaque course support en consultant leurs sites dédiés.

Disqualification

Un concurrent sera exclu de la course en cas de non-respect des règlements en vigueur et des consignes de sécurité en refusant d'obtempérer à un ordre du directeur de course, d'un responsable de point de contrôle ou d'un médecin ou d'un secouriste.

L'organisation prendra des sanctions pour tout comportement inconvenant envers d'autres concurrents ou envers l'organisation. La tricherie (coupe de parcours, utilisation d'autres moyens de déplacements que la course à pied, etc...) et le non-respect de l'environnement sont des causes d'exclusion (jet de débris de la part des coureurs mais aussi des accompagnateurs).

Ravitaillement et poste de contrôle

Se référer au règlement intérieur de chaque course support en consultant leurs sites dédiés.

Conditions d'attribution des lots / Récompenses et autres dotations

Les 3 premiers scratch homme et femme seront récompensés.

Les dotations, lots ou récompenses seront décernés exclusivement si :

- le participant a rempli toutes les obligations d'inscription écrites dans les règlements intérieurs de chaque course support,
- le participant a concouru dans les trois épreuves proposées dans le cadre du Challenge des KV des Vallées d'Aigueblanche,
- au minimum, deux des trois épreuves se sont déroulées dans les conditions prévues dans les règlements intérieurs de chaque course support. Dans le cas contraire, le Challenge des KV des vallées d'Aigueblanche sera déclaré caduc pour l'année en cours.

Les vainqueurs homme et femme se verront décerner le trophée des KV des Vallées d'Aigueblanche.

La cérémonie protocolaire aura lieu le samedi 10 octobre 2026 à partir de 12h30 dans le cadre de la course ETVA à Grand-Aigueblanche.

Droit à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant les épreuves, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Conformément à la loi n° 78-17 « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès (article 34 à 38) de rectification et de suppression (article 26) des données qui vous concernent. Pour l'exercer, vous devez contacter l'organisation et ses partenaires. Vous pouvez également à tout moment demander de ne plus recevoir de mail.

Protection des données

Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978 (loi française), et conformément au nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD UE 2016/679), tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant.

Les informations sont recueillies dans le cadre d'une inscription à l'une des courses, pour les besoins de l'organisation, et notamment celui d'identifier individuellement chaque concurrent afin de lui communiquer avant, pendant ou après l'évènement toute information liée à sa participation.

L'intégralité des données du coureur est conservée pendant une durée de 10 ans, renouvelable à chaque inscription, correspondant à la durée légale de conservation du certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, ou de la licence sportive. Au-delà de ces 10 ans, et sauf autorisation explicite du coureur, toutes les données sont supprimées exceptées nom, prénom, date de naissance, genre et nationalité pour maintenir les classements.

Tout coureur peut avoir accès aux données personnelles le concernant sur simple demande adressée à l'adresse suivante : madtrailvalmorel@gmail.com

Toute demande de modification de données peut être effectuée :

1. Par courrier à l'adresse suivante :

CCVA

Pôle Evènementiel Sportif

40 chemin des Loisirs

73260 GRAND-AIGUEBLANCHE

2. Par E-Mail à l'adresse suivante :

madtrailvalmorel@gmail.com

Toute demande d'accès ou de modification des données personnelles sera traitée dans les plus brefs délais à compter de la réception de la demande, dans un délai maximal de 1 mois.

* * * * *